



Villeneuve d'Ascq, le 28 janvier 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 21/01/2013 au 25/01/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 21 janvier 2013	Achats	3 659	0,810	2 964
Séance du 22 janvier 2013	Achats	3 298	0,810	2 671
Séance du 23 janvier 2013	Achats	3 575	0,810	2 896
Séance du 24 janvier 2013	Achats	3 427	0,840	2 879
Séance du 25 janvier 2013	Achats	3 278	0,824	2 701
Total		17 237	0,819	14 111